



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 02 janvier 2017

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Ouverture de la télédéclaration PAC pour les aides animales le 1^{er} janvier

La télédéclaration des aides animales au titre la campagne 2018 est ouverte depuis le 1^{er} janvier sur TéléPac (www.telepac.agriculture.gouv.fr). Cette déclaration s'effectue uniquement de manière dématérialisée, via internet.

- S'agissant des aides ovines, les éleveurs auront jusqu'au **mardi 31 janvier 2018 au soir** pour effectuer leur télédéclaration.
- S'agissant des aides bovines (aides aux bovins allaitants et bovins laitiers), les éleveurs auront jusqu'au **lundi 15 mai 2018 au soir** pour réaliser leur télédéclaration. Les critères d'accès à l'aide aux bovins allaitants (ABA) restent inchangés par rapport à la campagne précédente : seuls les éleveurs détenant au moins dix vaches éligibles ou 10 UGB de vaches/brebis/chèvres (dont 3 vaches éligibles) pourront bénéficier de l'ABA.

Les notices explicatives relatives aux télédéclarations des aides animales sont disponibles en ligne sur Télépac dans l'onglet " formulaires et notices 2018 ".

Pour accéder à son compte Télépac, ou si le mot de passe est perdu, il est nécessaire de disposer de son code personnel Télépac. Ce code figure sur le courrier adressé par l'ASP au mois de mars 2017. Ce code reste valable pour le premier semestre 2018.

Pour tout renseignement, contactez la direction départementale des territoires de la Corrèze, service d'économie agricole et forestière (M. Pierre Delmas au 05-55-21-83-84).

Rendez-vous également sur le site Internet de ses services de l'État en Corrèze : (<http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-filiere-bois/Agriculture/Les-aides-PAC-Politique-Agricole-Commune>),

ou sur téléPAC : (<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>).

Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter